

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17/05/2024

Date d'affichage
24/05/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 22 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°02-05-2024 Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne pour la réalisation d'audit énergétiques et diagnostic architectural

Monsieur le Maire expose que le dispositif ACTEE+ « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » permet de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines. Premièrement, l'efficacité énergétique des bâtiments publics et deuxièmement, la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Seuls des groupements de communes pouvaient candidater, c'est pourquoi l'Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères a lancé, en juin 2023, un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses membres pour identifier, connaître et inscrire les opérations à venir des communes et EPCI, en matière de :

- Outils de mesure (qualité de l'air, régulateur thermique...)
- Etudes techniques (audit énergétique, étude d'étanchéité, diagnostic architectural)
- AMO Rénovation Energétique
- MOE Rénovation Energétique
-

Sur l'ensemble du territoire de Couesnon Marches de Bretagne, 20 opérations ont pu être inscrites et bénéficient de subventions fléchées et plusieurs autres devraient prochainement être déposées et inscrites.

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code de la Commande Publique

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant Couesnon Marches de Bretagne coordonnateur

Considérant que le groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, permettant ainsi de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels

Considérant l'intérêt en matière de simplification administrative, de gain en efficacité, en économie d'échelle et en coordination, de créer un groupement de commandes temporaire pour la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics architecturaux

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création d'un groupement et désigne la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de constituer un groupement de commandes momentané, entre la Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne et les communes de Bazouges-la-Pérouse, Maen-Roch, Noyal-sous-Bazouges, Rimou, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Marc-le-Blanc, Saint-Rémy-du-Plain et l'ALE du Pays de Fougères pour la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics architecturaux ;

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur et l'habilitant à passer, attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention ;

Autorise en conséquence, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaires à la bonne exécution du groupement de commandes dans le respect de la convention idoine et des règles de la commande publique en vigueur ;

Donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Précise que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant selon la répartition fixée dans la convention constitutive ;

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

